



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°09

(Mise en ligne le 14/09/2021)

Réunion du : Mardi 14 Septembre 2021

Responsable : M. Valentin HABASTIDA

Membres Présents : MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Mathias SUCH

Assiste à la réunion : Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Engagements Football Animation Saison 2021 - 2022

Nous vous rappelons que pour les catégories de U6 à U13, les inscriptions sont closes depuis *le Vendredi 10 Septembre 2021*.

Tous clubs désirant s'engager au-delà de la date limite seront AUTOMATIQUEMENT mis sur liste d'attente.

Tableau Récapitulatif des Engagements Football Animation au 10 Septembre 2021

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	EFF
SO SEPTEMES	503521	2	2	2	1	
MINOTS DE MARSEILLE	549957	3		3		
LANCON SIBOURG SP	541530	1	1	1	1	
AS BUSSERINE	590233	3	3	3	2	
FC LAMBESC	503089		2			
O. CABRIES CALAS	524031	2	2	2	2	
FC ETOILE HUVEAUNE	551875	2	2	2	2	
US VELAUX	518912	2	2	2	2	
BUREL FC	510194	2	3	2		
GJ AIX LUYNES ATHLET	560798					1
FC VERNEGUES	582600			1	1	
ES ARLES	580658				1	
FC ROUSSET SVO	563781	1	2	3	4	1
AS PEYROLLES	524915	1	1		1	
CARNOUX FC	590637	1	2	3	3	
FC SEPTEMES	553079	2	2	2	2	1
AS ROGNAC	503176	1	2	3	2	
AS CINQ AVENUES	581246		1		1	
LUYNES SPORTS	508558			3	4	
AUBAGNE FC	503053			3		
JS PENNES MIRABEAU	541774	2	2	2	3	2
ASCJ FELIX PYAT	540635	1	3	2	4	
AS GRANS	503249	1	2	2	2	
FC MARTIGUES	503044	2	2	2	2	
FC COTE BLEUE	546235	2	2	2	2	
AS LA CIOTAT	560686	1	1	1	1	
AS STE MARGUERITE	520686			1	1	
USM MEYREUIL	503258			2		
O. MALLEMORT	503182	1				
FC MIRAMAS	582589	1	2	1	2	
SC REPOS VITROLLES	545903	2	1	2	1	

SC ST CANNAT	525115		2		2	
ES CUGES	519044	1	1	1	1	
SC AIR BEL	545478	2	3	2	2	
S. PONT DE CRAU	541758		2			

Réunion d'informations Football Animation 2021 -2022

Suite à l'annulation des réunions de début de saison pour le Football Animation proposées les Lundis 06 et 13 Septembre et le Samedi 11 Septembre au sein du District de Provence, une visioconférence a eu lieu le **Samedi 11 Septembre 2021** avec l'ensemble de l'Equipe Technique afin *d'expliquer l'organisation et le suivi des catégories du Football Animation* pour cette nouvelle saison mais également d'être à l'écoute des Clubs pour des questions concernant ces catégories.

Il est à regretter la faible participation des Clubs pour cette réunion en distanciel

Nos remerciements aux Clubs de ASC VIVAUX SAUVAGERE, CA CROIX SAINTE, SO CAILLOLS, FC ST VICTORET, FC MARTIGUES, S.PONT DE CRAU, SALON BEL AIR FOOT, JS PENNES MIRABEAU, ES GREASQUE, AS GEMENOS, JSA ST ANTOINE, US 1^{er} CANTON, AUBAGNE FC , FA MARSEILLE FEMININ, ES FOS, ST HENRI FC, O.MARSEILLE, SO SEPTEMES, AS BOUC BEL AIR, FC VERNEGUES, SMUC, FC ETOILE HUVEAUNE, FC ROUSSET SVO, CARNOUX FC ayant participé à cette réunion essentielle pour la réussite d'une rentrée footballistique en Football Animation.

Le Responsable de la Commission Football Animation
Valentin HABASTIDA

